

RCS : DAX Code greffe : 4001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DAX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00394 Numéro SIREN : 839 770 823 Nom ou dénomination : TM INVESTS
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2019 sous le numéro de dépôt 4950

BILAN ACTIF

Copie en forme de l'original

ACTIF		31/12/2018 9mois		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)			
	Immobilisations incorporelles			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets et droits similaires			
	Fonds commercial (I)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
ACTIF CIRCULANT	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage			
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations financières (2)			
	Participations mises en équivalence			
	Autres participations	376 000		376 000
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
Comptes de Régularisation	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Total II	376 000		376 000
	Stocks et en cours			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
Comptes de Régularisation	Créances (3)			
	Clients et comptes rattachés			
	Autres créances			
	Capital souscrit - appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités	27 164		27 164
	Charges constatées d'avance (3)			
	Total III	27 164		27 164
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	403 164		403 164

BL950

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

TM INVESTS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 350 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 1499 AVENUE DE L'OCEAN
40990 MEES
839 770 823 RCS DAX

BUSO

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-huit juin,
A onze heures,

La Société TM INVESTS, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 350 000 euros, dont le siège social est sis 1499 avenue de l'Océan, 40990 MEES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DAX sous le n° 839 770 823, représentée par Monsieur Thomas MEDINA en qualité de Président, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

La SARL SODECAL AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente excusée.

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Thomas MEDINA, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé. Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes.

L'associée unique a pris connaissance du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion établi par ses soins et après avoir pris connaissance du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 2 848,40 euros en totalité en Réserve légale.

BILAN PASSIF

PASSIF		31/12/2018 9mois
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	350 000
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves	
	Report à nouveau	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 448
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	
	Total I	352 448
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées	
	Total II	
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	
	Total III	
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	30 000 173
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	3 723 432
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	16 389
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I) Total IV	50 716
	Ecart de conversion passif (V)	
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	403 164
(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		24 850

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2018 9mois		
	France	Exportation	Total
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	9 000		9 000
Chiffre d'affaires NET	9 000		9 000
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			
Autres produits			
Total des Produits d'exploitation (I)			9 000
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			
Autres achats et charges externes *			4 147
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
Total des Charges d'exploitation (II)			4 147
I - Résultat d'exploitation (I-II)			4 853
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2018 9mois
Produits financiers Produits financiers de participations (3) Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement Total V	
Charges financières Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement Total VI	 1 7 3 1 7 3
2. Résultat financier (V-VI)	- 1 7 3
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	4 6 8 0
Produits exceptionnels Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges Total VII	
Charges exceptionnelles Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions Total VIII	 1 8 0 0 1 8 0 0
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	- 1 8 0 0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	4 3 2
Total des produits (I+III+V+VII)	9 0 0 0
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 5 5 2
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 4 4 8

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	8

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 10/04/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 403 167.56 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 9 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 2 448.40 Euros.

L'exercice a une durée de 9 mois, couvrant la période du 10/04/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

I) Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

a) Immobilisations corporelles

En ce qui concerne les immobilisations, aucune n'a été identifiée comme décomposable.

Aussi, il a été procédé pour chaque immobilisation à un examen des durées de vie économique par rapport aux durées d'usage fiscal retenues jusque là comme base d'amortissement.

Cet examen n'a pas conduit à modifier les durées d'amortissement pratiquées.

b) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourants à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation

ANNEXE

Exercice du 10/04/2018 au 31/12/2018

déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

d) Provisions

-

e) Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

-

CHANGEMENT DE METHODES

-

DEROGATIONS

-

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

-

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 10/04/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			376 000
TOTAL			376 000
TOTAL GENERAL			376 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			376 000	376 000
TOTAL			376 000	376 000
TOTAL GENERAL			376 000	376 000

Etat des amortissements

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	30 000	4 134	17 038	8 829
Emprunts et dettes financières divers	173	173		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 723	3 723		
Impôts sur les bénéfices	432	432		
Autres dettes	16 389	16 389		
TOTAL	50 716	24 850	17 038	8 829
Emprunts souscrits en cours d'exercice	30 000			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
350000 PARTS x 1€	1.0000	350 000			350 000

ANNEXE

Exercice du 10/04/2018 au 31/12/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du	:	BNP PARIBAS
Montant restant dû en capital	:	30 000

TM INVESTS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 350 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 1499 AVENUE DE L'OCEAN
40990 MEES
839 770 823 RCS DAX

B4950

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT
PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 28 JUIN 2019

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 2 848,40 euros en totalité en Réserve légale.
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué à ce jour.

Certifié conforme
La Présidente



Commissaires aux comptes

Anne Laure Destruel

Thierry Marty

Christophe Carles

Jérôme Cathala

Thierry Eychenne

Pascal Fouque

Sylvie Maguelonne

Sébastien Roch

TM INVESTS

Société par actions simplifiée au capital de 350 000 €

1499, Avenue de l'Océan

40990 MEES

RCS : DAX 839 770 823

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué à ce jour.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention de l'absence de convention réglementée intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEMME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique.

Monsieur Thomas MEDINA

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the name 'Monsieur Thomas MEDINA'.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'assemblée générale de la société TM INVESTS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **TM INVESTS** relatifs au premier exercice clos le 31 décembre 2018, d'une durée de 9 mois, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 10 avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment en ce qui concerne la valorisation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de son incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montauban, le 13 juin 2019

SODECAL AUDIT

Anne Laure DESTRUEL
Commissaire aux comptes
Co-gérante

BILAN ACTIF

ACTIF		31/12/2018 - 9 mois	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)
			Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)		
	Immobilisations incorporelles		
	Frais d'établissement		
	Frais de développement		
	Concessions, brevets et droits similaires		
	Fonds commercial (1)		
	Autres immobilisations incorporelles		
	Avances et acomptes		
	Immobilisations corporelles		
	Terrains		
	Constructions		
	Installations techniques, matériel et outillage		
	Autres immobilisations corporelles		
	Immobilisations en cours		
	Avances et acomptes		
	Immobilisations financières (2)		
	Participations mises en équivalence		
	Autres participations	376 000	376 000
	Créances rattachées à des participations		
	Autres titres immobilisés		
	Prêts		
	Autres immobilisations financières		
Total II		376 000	376 000
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours		
	Matières premières, approvisionnements		
	En-cours de production de biens		
	En-cours de production de services		
	Produits intermédiaires et finis		
	Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes		
	Créances (3)		
	Clients et comptes rattachés		
	Autres créances		
	Capital souscrit - appelé, non versé		
	Valeurs mobilières de placement		
	Disponibilités	27 164	27 164
	Charges constatées d'avance (3)		
	Total III	27 164	27 164
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		
	Primes de remboursement des obligations (V)		
	Ecarts de conversion actif (VI)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		403 164	403 164

SODECAL AUDIT

Commissaires aux comptes

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2018 - 9 mois		
	France	Exportation	Total
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	9 000		9 000
Chiffre d'affaires NET	9 000		9 000
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			
Autres produits			
Total des Produits d'exploitation (I)			9 000
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			
Autres achats et charges externes *			4 147
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
Total des Charges d'exploitation (II)			4 147
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			4 853
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

SODECAL AUDIT

Dossier N° 2TMINV en Euros.

Commissaires aux comptes

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

CBLEC AUDIT ET CONSEILS

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	3
Etat des amortissements	3
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Composition du capital social	3
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	4

NA = Non Applicable NS = Non significative

SODECAL AUDIT

ANNEXE

Exercice du 10/04/2018 au 31/12/2018

production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

d) Provisions

1

e) Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

CHANGEMENT DE METHODES

1

DEROGATIONS

1

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 10/04/2018 au 31/12/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du	:	BNP PARIBAS
Montant restant dû en capital	:	30 000

SODECAL AUDIT

Commissaires aux comptes